

REGISTRE DES DELIBERATIONS

22 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-deux octobre à 20h39.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Président de séance :	Bernard DRAVIGNEY, Maire
Présents :	Alain SALOMON, Adjoint. Alain WEICK, Thierry DAGUET, Chantal LOUIS, Patrick JUCQUIN, Ludivine COLLIN, Florine MERVILLE, Gabriel JACQUOT, Conseillers municipaux.
Excusés ayant donné pouvoir :	Christiane LEFEVRE avec procuration à Gabriel JACQUOT Odile SANDERRE avec procuration à Bernard DRAVIGNEY Alain BRUDER avec procuration à Alain WEICK
Excusés :	
Absents	Mounir BOUSBIH, Khalid BARRAMOU

Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Alain SALOMON est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le compte rendu de séance du 17 septembre 2019

FINANCES

Renouvellement bail à ferme GAEC SCHWALM

Monsieur le Maire expose,

Le bail de location des terrains communaux cadastrés :

- Section ZA n° 95 d'une contenance de 38a70ca,
- Section ZA n° 101 d'une contenance de 1ha57a40ca,

conclu avec le GAEC SCHWALM de Vétrigne, est arrivé à expiration le 18 avril 2019. Il propose de renouveler le présent bail aux mêmes conditions que précédemment, au prix de **119,42 euros l'hectare** indexé annuellement sur l'indice d'évolution du fermage (cf arrêté 90-2019-09-05-001 du 05-09-2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **De renouveler** le bail de location des terrains communaux avec le G.A.E.C. SCHWALM de Vétrigne,
- **De fixer** le montant de la location à **119,42 euros l'hectare** indexé sur l'indice d'évolution du fermage,
- **D'autoriser** le Maire à signer un nouveau bail avec le G.A.E.C. SCHWALM pour une durée de neuf ans, soit du 19 avril 2019 au 30 septembre 2028.

FINANCES

Admission en non-valeur créances non recouvrables

Monsieur le Maire expose,

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au Trésorier et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances pour lesquelles le Trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : somme trop minime pour faire l'objet de poursuites, personne décédée sans héritiers.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur est de 96,31€.

L'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget concerné de l'exercice. Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2019. Il est précisé que la non-valeur n'éteint pas la dette, si de nouvelles informations sont communiquées à la Trésorerie, il y a toujours possibilité de recouvrer après l'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **d'ADMETTRE** en non-valeur la somme de 96,31€ €, un mandat sera émis à l'article 6541

FINANCES

Demandes de subventions Fonds aide aux communes Grand Belfort

Monsieur le Maire, Bernard DRAVIGNEY, explique que le Grand Belfort Communauté d'Agglomération a mis à disposition de la commune de Vétrigne, une enveloppe de 100 000 € au titre du Fonds d'Aide aux Communes pour les opérations d'investissement.

1. Élargissement de la rue des Grands Champs :

À la suite de la création du lotissement « Le Clos de la Versenne », un accès a lieu par la Rue des Grands Champs. La rue n'est actuellement pas assez large pour accueillir une circulation aisée dans les deux sens. La commune de Vétrigne va donc acquérir des terrains en bordure de route afin de permettre l'élargissement de cette rue et la mise en enrobés de la chaussée.

Au vu des différents devis reçus, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre de l'Aide aux Communes du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant HT (€)	Détails	Montants HT	Taux
Élargissement de la Rue des Grands Champs	35 449.20 €	Aide aux communes Grand Belfort	17 724.60 €	50 %
		Mairie de Vétrigne	17 724.60 €	50 %
TOTAL	35 449.20 €	TOTAL	35 449.20 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide financière au Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre de l'Aide aux Communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions,

2. Columbarium :

Il ne reste actuellement plus beaucoup d'emplacements dans les columbariums en place. Il convient de prévoir l'achat d'un nouveau columbarium. Un monument en longueur (10 cases).

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre de l'Aide aux Communes du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant HT (€)	Détails	Montants HT	Taux
Un columbarium (10 cases)	8 336 €	Aide aux communes Grand Belfort	4 168 €	50 %
		Mairie de Vétrigne	4 168 €	50 %
TOTAL	8 336 €	TOTAL	4 168 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide financière au Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre de l'Aide aux Communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions.

PERSONNEL

Création et suppression de poste

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal:

- de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade.

Considérant :

- que l'agent occupant le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe a réussi l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,

Il convient à présent :

- de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 24h00
- de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 24h00
- de procéder à la nomination de l'agent concerné au 01/11/2019

Vu l'avis favorable des instances statutaires en date du 8 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- **DE SUPPRIMER** le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 24h00 au 01/11/2019,
- **DE CRÉER** de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 24h00 AU 01/11/2019
- **DE PROCEDER à la nomination** de l'agent concerné au 01/11/2019

➤ **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois au 01/11/2019

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	24/35èmes
TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	1	1	28.15/35èmes
CULTUREL				
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	1	1	18/35èmes
SANITAIRE ET SOCIAL				
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	1	31/35èmes

Emplois non permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen	Fondement
ADMINISTRATIF					
Secrétaire de mairie	C	1	1	17h30/35èmes	Art 3-3-4
SANITAIRE ET SOCIAL					
ATSEM	C	1	1	31/35èmes	Art 3-1
TECHNIQUE					
Adjoint technique polyvalent	C	1	1	35/35èmes	Art 3-1

DECISION DU MAIRE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération D103-2014-20 du Conseil Municipal du 17 avril 2014, article 3.
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire vous remercie de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes, prises dans le cadre de sa délégation « marchés publics » :

- Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise GALIZA d'Offemont, le 22 mai 2019 pour un montant HT de 6 764€,
- Signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, le 20 août 2019, pour un montant HT de 7 916€,
- Signature du contrat de la mission Sécurité Protection de la Santé avec l'entreprise ECBM, le 18 juillet 2019, pour un montant HT de 676.77€,
- Signature du contrat de la mission Contrôleur Technique avec SOCOTEC, le 04 juillet 2019, pour un montant HT de 1 750 €,
- Signature de l'offre diagnostic amiante et plomb avant travaux avec SOCOTEC, le 12 septembre 2019, pour un montant HT de 1 200€,

- Signature de l'Acte d'Engagement pour le lot 1 – démolition gros œuvre – Entreprise CAVALLI de Pérouse, pour un montant HT de 8 441.80€,
- Signature de l'Acte d'Engagement pour le lot 2 – plâtrerie peinture – Entreprise CURTI de Bavilliers, pour un montant HT 10 963.88€,
- Signature de l'Acte d'Engagement pour le lot 3 – menuiserie – Menuiserie Claude de Giromagny, pour un montant HT de 9 205.53[€],
- Signature de l'Acte d'Engagement pour le lot 4 – carrelage – Entreprise MIROLO de Belfort, pour un montant HT de 2 898.50€,
- Signature de l'Acte d'Engagement pour le lot 5 – plomberie – Entreprise VENINI de Belfort, pour un montant HT 5 361.94€,
- Signature de l'Acte d'Engagement pour le lot 6 – électricité – Entreprise SEEB de Montbéliard, pour un montant HT 6 000€,
- Signature de l'Acte d'Engagement pour le lot 7 – ménage – Entreprise HNS de Etupes. pour un montant HT 1 776.80€.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Concernant les travaux en cours, monsieur le Maire informe le conseil que le secrétariat de mairie déménagera dans la semaine dans la future salle du conseil pendant la durée des travaux de restructuration du bâtiment communal.

QUESTIONS DIVERSES

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Fourrière | <i>Compte-rendu de la dernière réunion</i> : 4 chats ont été secourus en 2019, ils ont retrouvé une famille. Problème avec un vétérinaire référent qui a refusé d'intervenir alors qu'il était de garde. La SPA et la fourrière sont à la recherche de nouveaux locaux. La participation par habitant du Grand Belfort s'élève à 0,55€ |
| Territoire Énergie | <i>Compte-rendu de la dernière réunion</i> : Territoire Énergie a 20 ans d'existence. En 2021, arrêt du versement de subventions pour aider les communes à rénover leur éclairage public. Les dernières demandes devront être déposées en 2020. Ensuite, passage à la rénovation énergétique (panneaux solaires). 25% des chèques énergie ne sont pas utilisés. 40 bornes de recharge pour véhicules électriques mises en place. |
| Compteurs LINKY | Vétrigne sera concernée en 2020. Proposition d'organiser une réunion publique |
| Gendarmerie | Madame le lieutenant est venue se présenter en mairie. Elle réorganise la manière de travailler des agents, à savoir plus de proximité avec les habitants et plus de présence sur les communes. Constat est fait de la vitesse excessive sur la commune, des contrôles seront effectués |
| Fibre optique | Point est fait sur l'avancée des raccordements particuliers |
| Repas du CCAS | Le repas aura lieu le 1 ^{er} décembre au restaurant « La Paillotte » à Essert |
| Cérémonie du 11 et 16 novembre | 11 novembre : cérémonie à 10h30 au monument de Vétrigne
16 novembre : cérémonie à 11h00 au monument à Offemont et 11h30 au pont (vers caserne des Pompiers) |

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22h15

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 14 novembre 2019 à 20h30

Bernard DRAVIGNEY

Alain SALOMON

Odile SANDERRE
Absent avec procuration à
Bernard DRAVIGNEY

Alain BRUDER
Absent avec procuration à
Alain WEICK

Patrick JUCQUIN

Gabriel JACQUOT

Thierry DAGUET

Alain WEICK

Christiane LEFEVRE
Absent avec procuration à Gabriel
JACQUOT

Florine MERVILLE

Ludivine COLLIN

Chantal LOUIS

Khalid BARRAMOU
Absent

Mounir BOUSBIH
Absent